

L'AREQ s'associe à Novum pour offrir un service de consultations juridiques gratuites et illimitées à ses membres

Québec, le 10 décembre - Bonne nouvelle pour les membres de [l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec](#) (AREQ-CSQ)! Grâce à une entente entre l'AREQ et [Novum](#), tous les membres de l'AREQ ont accès, dès maintenant, à un [service de consultations juridiques gratuites et illimitées](#). L'entente s'inscrit dans un projet-pilote qui se déroulera de décembre 2020 à juin 2021.

« Nous sommes très fiers de pouvoir offrir ce nouveau service aux 60 000 membres de l'AREQ à travers le Québec. La vie après la retraite peut apporter son lot de défis et c'est rassurant d'avoir accès en tout temps et gratuitement à un service de consultations juridiques de qualité », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Novum : une approche personnalisée

Les consultations couvrent toutes les questions juridiques d'ordre personnel : droit familial, droit civil (garantie légale, contrat de vente auto et habitation, contrat bancaire, faillite, bail en résidence, etc.) et immigration. Le droit criminel est exclu.

« C'est par la force du nombre que Novum permet de démocratiser l'accès aux services d'un avocat. Notre modèle permet ainsi aux membres de l'AREQ d'avoir accès à une gamme de services professionnels et attentionnés », ajoute Julien Pelletier-David, directeur général de Novum.

Les services incluent la recherche de jurisprudence, l'analyse des documents, la formulation d'avis juridiques verbaux, ainsi que les explications des impacts juridiques d'un recours. Or, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions liées aux mesures sanitaires gouvernementales, Novum assure la prestation des services de consultation par téléphone ou par vidéoconférence.

Enfin, les membres sont invités à télécharger l'application de prise de contact pour [Android](#) ou pour [Apple](#). Par ailleurs, une ligne téléphonique sans frais accessible partout au Canada a été créée spécifiquement pour les membres de l'AREQ.

Toutes les informations concernant ce service aux membres de l'AREQ sont disponibles sur areq.lacsq.org/services-aux-membres/novum.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 60 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

À propos de Novum

Des outils technologiques novateurs, une nouvelle offre de services juridiques accessibles, voilà la réponse de Novum à la question de l'accès à la justice. L'innovation, c'est le modèle. Un grand nombre d'abonnés paient une contribution minimale accessible afin de permettre à chacun d'entre eux, une prise en charge complète par un avocat qualifié et compétent. Novum est la voix juridique de plus de 220 000 membres au Québec et en Ontario.

-30-

Source : Samuel Labrecque, conseiller en communication
Cell. : 418 802-1357 / Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org